

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Les faits du week-end

par Abel EYEGHE EKORE  
IL ÉCHAPPE À UNE ARNAQUE

UN homme a failli se faire rouler dans la farine par un individu, via Airtel Money. Après avoir reçu un message sur son téléphone portable lui indiquant qu'il vient de recevoir un dépôt de 25 mille francs, l'homme, très malin, consulte son compte, et découvre qu'il n'en est rien. À sa grande surprise, il reçoit, quelques instants après, un appel téléphonique d'un correspondant lui disant qu'il vient d'envoyer par erreur l'argent des médicaments de sa grand-mère sur son numéro. Puis, le prie de lui renvoyer lesdits sous. Sentant que le correspondant le prend pour un idiot, la victime coupe la communication, non sans l'agonir d'injures au passage.

## LORS D'UN CONTRÔLE, IL PRÉSENTE LA PIÈCE D'IDENTITÉ D'AUTRUI

UN homme, âgé d'une trentaine d'années, a été interpellé par des fonctionnaires de police au cours d'un contrôle nocturne. Il a présenté aux agents une pièce d'identité appartenant à autrui. Les faits se déroulent au quartier à Akébé. Les policiers arrêtent un taxi pour procéder à la vérification des identités des personnes à bord. C'est alors qu'un individu sort sa pièce et la présente à un flic. Celui-ci, vigilant, constate que le visage figurant sur la pièce d'identité est différent de celui de la personne en face de lui. L'individu se lance alors dans une tentative d'explication en disant qu'en sortant de chez lui le matin, il s'est trompé de pièce d'identité... Il sera, malgré tout, conduit au poste de police pour les nécessités d'enquête.

## IL RENVERSE UN PASSANT ET PREND LA FUITE

UN conducteur, visiblement ivre, a renversé un piéton qui marchait sur le trottoir, à l'entrée de Nzeng-Ayong, puis a pris la fuite. À ce qu'il semble, le chauffard, qui roulait à vive allure et en état d'ébriété, a perdu le contrôle de sa voiture. Laquelle, après avoir effectué une sortie de route, a percuté un bloc de béton, avant de renverser le piéton. Heureusement, il y a eu plus de peur que de mal. La victime s'en est sortie avec quelques hématomes sur le corps. Des témoins de la scène se sont lancés à la poursuite du chauffeur.

# Avea : un ado meurt lardé de coups de couteau

NDEMEZO'O ESSONO  
Libreville/Gabon

UN jeune homme, identifié comme Kalifa, est soupçonné d'avoir poignardé à mort Daniel Moure Aboghe, 17 ans, élève dans un établissement d'enseignement secondaire de la capitale. Les faits se sont produits le jeudi 31 octobre, rue Léon Ngwa Endamne, au quartier Avea, dans le deuxième arrondissement de Libreville.

De sources concordantes, on apprend que l'acte qu'aurait posé Kalifa – son identité complète reste encore inconnue – était voulu, prémédité, volontaire. Et pour cause ! Au cours d'une précédente altercation entre les deux jeunes, Kalifa avait été humilié par Moure Aboghe, beaucoup plus jeune que lui. Depuis lors, il ruminait de colère et de vengeance, attendant le moment propice pour laver l'affront.

Et justement, lorsque le jeudi 31 octobre, vers 15 heures, Kalifa trouve son "ennemi juré" assis chez Aboghe Service – un établissement du quartier spécialisé dans les jeux vidéo – il lance immédiatement les hostilités, en donnant un coup de poing à l'adolescent. Pendant que Daniel Moure Aboghe, pris de court, tente de prendre ses marques pour riposter, son agresseur sort soudainement de sa poche un couteau et lui assène plusieurs coups à la cage thoracique. Sa soif de vengeance assouvie, le délinquant présumé prend ses jambes à son cou.

Très grièvement blessée, la victime s'effondre, sous les yeux de nombreux témoins. Conduite d'urgence à l'hôpital, elle succombe malheureusement à ses graves blessures, le même jour, vers 18 heures. Trois jours après les faits, les riverains sont encore sous le choc.

Chose plutôt inhabituelle, dès que les parents de Kalifa ont appris que ce dernier est soupçonné d'avoir commis un meurtre, ils ont eux aussi pris la poudre

d'escampette, quelques instants après le drame. Et lorsque les enquêteurs de la Police judiciaire (PJ) ont débarqué pour les constatations

Chose plutôt inhabituelle, dès que les parents de Kalifa ont appris que ce dernier est soupçonné d'avoir commis un meurtre, ils ont eux aussi pris la poudre d'escampette, quelques instants après le drame.

l'enquête.

Ce drame vient malheureusement confirmer une certaine montée de la violence, observée au quartier Avea depuis toujours.

d'usage, ils ont trouvé portes et fenêtres closes. Jusqu'au moment où nous mettions sous presse, hier, aucune nouvelle de la famille en question. Les premiers éléments de l'enquête laissent penser qu'il s'agit d'un homicide volontaire. La Police judiciaire est chargée de



Photo : Adjai Ntoutoume

Le jeune Daniel Moure Aboghe, assassiné au quartier Avea par Kalifa

## Cour d'appel judiciaire de Libreville : les promus installés ce matin

JNE  
Libreville/Gabon

INITIALEMENT programmée le 29 octobre dernier, l'audience solennelle d'installation des magistrats promus à la Cour d'appel judiciaire de Libreville, lors du Conseil supérieur de la magistrature du 17 juillet 2019, aura finalement lieu ce lundi 4 novembre au Palais de justice. Ils sont, en tout, 34 magistrats concernés par l'événement, soit 28 au siège et 6 au parquet général.

Ces installations sont conformes à la loi, notamment à l'article 12 de la loi N° 12/94 du 16 septembre 1994 portant statut des magistrats, qui dispose que " les magistrats sont installés dans leurs fonctions en audience solennelle de la juridiction à la-

quelle ils sont nommés ou rattachés ". C'est cette même loi que les promus auront à appliquer au quotidien, avec les mots et les motivations propres à la Cour d'appel, car cette juridiction du second degré a son langage propre.

Les installations des magistrats promus à la Cour d'appel judiciaire de Libreville avaient été, selon une source proche du dossier, reportées en raison de " l'indisponibilité du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, de la Justice, garde des Sceaux, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou ", et au motif que " les magistrats concernés par cet événement prennent actuellement part à un séminaire à l'École nationale de la magistrature (ENM) ". La Cour d'appel est chargée de rejurer une affaire lorsque l'une

des parties a fait appel d'un jugement rendu par une juridiction du premier degré. Lorsqu'elle est saisie, la Cour d'appel contrôle le jugement rendu par la juridiction de premier degré. Ce contrôle s'effectue aussi bien sur les questions de droit que sur les éléments de faits. Chaque chambre de la Cour d'appel comprend un président assisté de conseillers. Le parquet est représenté par le procureur général. Les décisions rendues par la Cour d'appel sont des arrêts, et non des jugements. Elles peuvent éventuellement être contestées par le biais d'un pourvoi en cassation devant la Cour de cassation.

La Cour d'appel judiciaire de Libreville a compétence dans les provinces de l'Estuaire et du Moyen-Ogooué.